



DSP
pour gestion
des Accueils Péri-scolaires
et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

au 1^{er} janvier 2018

MJC Maison pour Tous

Délégation de service public

Convention d'objectifs

Accueils
périscolaires

Accueil de
Loisirs
3/12 ans

Accueil
Jeunes

Activités
régulières
enfants

Animations
locales

7h30 - 8h30

Animation
pause
méridienne

15h45-18h15

Mercredis

Vacances
scolaires

hors Noël

Animations
en semaines
scolaires et
Vacances
scolaires

Animations
au collège

Arts,
musique,
théâtre,
sport,
danse...

Festival vidéo,
théâtre de
l'incident,
carnaval,
semaine
enfance
jeunesse,
soirées débat,
sorties pour
tous...

Restauration scolaire = Ville



DSP pour gestion des Accueils Péri-scolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Souhait de la ville :

- de faire gérer l'Accueil Péri-scolaire dont elle avait la charge par une entité externe à la ville
- de regrouper l'accueil Péri-scolaire avec l'Accueil de Loisirs dans le but d'avoir une continuité éducative

=> Appel d'offre pour une DSP (Délégation de Service Publique)



DSP pour gestion des Accueils Péri-scolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Réponse du choix de la ville le 12 octobre 2017

Pour démarrage au 8 janvier 2018 => temps très court pour tout prévoir

Janvier et février 2018 => période de calage

DSP pour 4 ans : 2018 à 2021



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Organisation



Continuité => peu de changement d'organisation

Coordination DSP Emilie

Responsables Accueils Périscolaires dans chaque école
Nathalie, Laureenne, Tuilage pour Kevin et Marie-Françoise

Embauche des animateurs qui étaient en place
Nouvelles embauches d'animateurs

Personnel administratif supplémentaire



DSP pour gestion des Accueils Péri-scolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Déclaration des Accueils Péri-scolaires en ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

-> des projets pédagogiques

Prise en compte des besoins et envie de l'enfant

Accompagnement vers l'autonomie

= choix des activités par les enfants en fonction de leurs envies et besoins du moment, avec un accompagnement par les animateurs

Et aussi réglementation spécifique, contrôle DDCS et CAF, taux d'encadrement et animateurs formés



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Organisation de 15h45 à 16h45

Des propositions d'animation variées par des animateurs internes et intervenants extérieurs :

- avec continuité sur plusieurs semaines

ou

- animations en séance unique



Animations avec continuité sur plusieurs semaines

- Informations des parents et des enfants par mail deux semaines avant les vacances
- Présentation des différentes propositions aux enfants pendant la pause méridienne ou le soir la semaine avant les vacances
- Engagement et inscription par les enfants eux-mêmes
- Information des familles pour ajustement des inscriptions



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Inscriptions



Inscriptions : dossier de base

- Inscription au service automatique si transfert de données

- Sinon :
 - à la MJC
 - Permanences en mairie



Inscriptions de l'enfant aux différents temps

- **Rappel : Pause méridienne + repas => Ville**
- Inscription récupérée si inscription à l'année avec transfert de données => paiement
- Sinon :
 - à la MJC
 - Permanences en mairie
 - Portail famille

Invitation à vérifier sur le portail famille !



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Paieement



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Pré paiement : comme pour l'Accueil de Loisirs

-> au moment de l'inscription (MJC, mairie)

-> sur portail en ligne : « dépôt »

Pour éviter :

- Temps de relance
- Gestion des impayés

-> présences supplémentaires imprévues, dépannage :
vous réglez avec l'inscription suivante



DSP pour gestion des Accueils Péri-scolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Moyens de paiement :

- ✓ carte bancaire à la MJC ou permanences en mairie
- ✓ par chèque bancaire à l'ordre de la MJC de Voreppe
- ✓ en espèces
- ✓ par chèque CESU
- ✓ en ligne via le portail famille
- ✓ par chèques vacances (uniquement pour l'Accueil de Loisirs).

Prélèvement automatique = post paiement

coût du service

frais importants en cas de compte insuffisamment provisionné



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Horaires Permanences

MJC : Lundi 9h à 12h

Mardi et vendredi 15h à 18h30

Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h30

Mairie (Bureau des permanences RdC) :

à partir du 8 janvier 2018

Lundi et mercredi de 9h à 12h

mardi de 14h à 18h



DSP pour gestion des Accueils Péricolaires et de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans

Place aux questions !